

Informations de base	
2018/2099(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune Subject 6.10.02 Politique de sécurité et de défense commune (PSDC); UEO, OTAN	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	PAȘCU Ioan Mircea (S&D)	20/03/2018
		Rapporteur(e) fictif/fictive DANJEAN Arnaud (PPE) VAN ORDEN Geoffrey (ECR) RADOŠ Jozo (ALDE) LÖSING Sabine (GUE/NGL) VALERO Bodil (Verts/ALE) CASTALDO Fabio Massimo (EFDD)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	AFCO Affaires constitutionnelles	RANGEL Paulo (PPE)	24/05/2018
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Migration et affaires intérieures	AVRAMOPOULOS Dimitris	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
14/06/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

12/11/2018	Vote en commission		
22/11/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0375/2018	Résumé
11/12/2018	Débat en plénière		
12/12/2018	Décision du Parlement	T8-0514/2018	Résumé
12/12/2018	Résultat du vote au parlement		
12/12/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2099(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/13359

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE625.376	20/09/2018	
Avis de la commission	AFCO	PE626.722	02/10/2018	
Amendements déposés en commission		PE629.384	16/10/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0375/2018	22/11/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0514/2018	12/12/2018	Résumé

Rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune

2018/2099(INI) - 22/11/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires a adopté un rapport d'initiative Ioan Mircea PAȘCU (S&D, RO) sur le rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense communes.

Face à la **détérioration continue de l'environnement international stratégique** confronté à des conflits interétatiques et intraétatiques, au terrorisme, à la déliquescence de l'État, aux cyberattaques et aux effets du changement climatique, les députés estiment **qu'aucun État ne peut, seul, réussir à relever ces enjeux** et soulignent qu'il est essentiel que l'Union y réponde rapidement de manière cohérente, d'une seule voix, de concert avec ses alliés et partenaires ainsi qu'avec les autres organisations internationales.

La coopération en est encore à ses balbutiements et beaucoup reste à faire pour que l'Union et ses États membres récoltent les fruits d'une coopération approfondie et soutenue à long terme dans le domaine de la défense. Les députés insistent sur l'existence d'avantages pratiques et financiers à une plus grande intégration des capacités européennes de défense. Ils soulignent l'importance de la relation transatlantique et rappellent à quel point le multilatéralisme joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité.

Politique de sécurité et de défense commune - la voie à suivre: les députés estiment que les États membres et l'Union doivent d'urgence **investir davantage** dans la sécurité et la défense, et que la solidarité et la coopération en matière de défense devraient devenir la norme. Les États membres devraient s'efforcer de parvenir à l'objectif de **2 % du PIB** consacré à la défense, et affecter **20 % de leurs budgets de défense** aux équipements de l'Agence européenne de défense (AED) répertoriés comme nécessaires, y compris ceux liés à la recherche et au développement.

Tout en se félicitant de la création d'une **rubrique consacrée à la défense** au sein de la proposition de cadre financier pluriannuel (CFP) de la Commission, le rapport souligne que les financements alloués au titre de cette ligne budgétaire devraient être exclusivement consacrés à la défense, hors de toute ingérence politique.

Les députés jugent essentiel d'élaborer une approche stratégique globale clairement définie en matière de défense européenne, qui pourrait être définie au mieux par un **livre blanc** sur la sécurité et la défense de l'Union européenne.

Capacités de l'Union en matière de sécurité et de défense: le rapport souligne l'importance de développer les capacités militaires nécessaires, y compris par la mise en commun et le partage, pour relever les enjeux globaux qui se présentent en matière de sécurité dans et autour de l'Europe et dans sa périphérie.

Les États membres devraient **améliorer leurs capacités militaires** en vue de couvrir toutes les capacités terrestres, aériennes, spatiales, maritimes et informatiques pour faire de la PSDC de l'Union une force crédible. Les députés insistent sur la nécessité d'investir dans le renseignement, la surveillance et la reconnaissance, les communications par satellite et l'accès autonome à l'espace et à l'observation permanente de la Terre pour mieux évaluer les menaces internes et externes. Ils considèrent en outre que **l'ingérence dans les élections** organisées dans d'autres pays au moyen d'opérations informatiques constitue une violation du droit international, même en l'absence de recours à la force militaire.

Les députés estiment qu'il serait possible de renforcer les capacités de l'Union en matière de sécurité et de défense: i) en faisant un **meilleur usage des cadres de défense et de coopération militaire existants**, tels que les quartiers généraux européens des corps multinationaux à déploiement rapide ainsi que les groupements tactiques de l'Union, i) en renforçant et non en dupliquant des initiatives similaires au sein de l'OTAN.

Le rapport salue la proposition de règlement établissant un **Fonds européen de la défense** (FED) et l'important financement proposé par la Commission pour le prochain CFP. Il souligne à nouveau que l'AED devrait être l'agence de mise en œuvre des actions de l'Union au titre de la politique européenne des capacités et de l'armement, là où l'envisage le traité de Lisbonne.

Les députés se félicitent également de la mise en œuvre d'une **coopération structurée permanente** (CSP) ouverte, étape fondamentale sur la voie d'une coopération renforcée en matière de sécurité et de défense entre les États membres.

Missions et opérations de la politique de sécurité et de défense commune: les députés regrettent que l'efficacité de ces missions puisse être compromise par des faiblesses structurelles, par l'inégalité des contributions des États membres et par leur inadéquation à l'environnement opérationnel.

Les parlementaires sont convaincus que la plus ancienne opération de l'Union, à savoir l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (**EUFOR ALTHEA**), continue de jouer un rôle dissuasif en ce qu'elle constitue un signe visible de l'engagement de l'Union à l'égard de ce pays et de l'ensemble de la région des Balkans occidentaux. Soulignant l'importance stratégique du **partenariat entre l'Union européenne et l'Afrique**, ils suggèrent d'intensifier la coopération, y compris dans le domaine de la sécurité.

Les députés se félicitent également :

- des activités menées par les missions et opérations de l'Union dans la région du Sahel, à savoir l'EUCAP Sahel Mali, l'EUCAP Sahel Niger et l'EUTM Mali, et de leur participation à la stabilisation de la région, à la lutte contre le terrorisme et la traite des êtres humains ainsi qu'à la sécurité de la population locale;
- de la contribution continue de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA aux efforts déployés au niveau de l'Union afin de lutter contre le modèle économique de trafic et de traite d'êtres humains dans la partie sud de la Méditerranée centrale et d'empêcher que d'autres personnes ne trouvent la mort en mer.

Les députés demandent une mise en œuvre rapide de l'initiative de renforcement des capacités à l'appui de la sécurité et du développement (RCSD) afin d'améliorer l'efficacité et la viabilité des missions et des opérations de la PSDC.

Relations UE-OTAN: le rapport insiste sur la **complémentarité** de l'Union et de l'OTAN ainsi que sur la nécessité de veiller à ce que les initiatives multinationales de développement des capacités de l'Union et de l'OTAN soient complémentaires et se renforcent mutuellement. Les deux organisations ont des caractéristiques bien distinctes et leur coopération devrait être menée dans le respect de l'autonomie et des procédures décisionnelles de l'autre, en se fondant sur les principes de la réciprocité, sans préjudice du caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense des États membres.

Rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense commune

2018/2099(INI) - 12/12/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 376 voix pour, 215 contre et 41 abstentions, une résolution sur le rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de sécurité et de défense communes.

Contexte stratégique de l'Union

Face à la détérioration continue de l'environnement international stratégique confronté à des conflits interétatiques et intraétatiques, au terrorisme, aux cyberattaques et aux effets du changement climatique, le Parlement a déclaré qu'aucun État ne pouvait, seul, réussir à relever ces enjeux et qu'il était essentiel que l'Union y réponde rapidement **d'une seule voix**, de concert avec ses alliés et partenaires ainsi qu'avec les autres organisations internationales. La **protection de l'ordre international fondé sur des règles**, du droit international et des valeurs défendues par les démocraties libérales devrait être la priorité absolue et ne devrait pas faire l'objet de compromis.

Les députés ont insisté sur l'existence d'avantages pratiques et financiers à une plus grande intégration des capacités européennes de défense. Ils ont souligné l'importance de la relation transatlantique et rappelé à quel point le **multilatéralisme** joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité.

Le Parlement a également insisté sur la nécessité d'élaborer une **définition des menaces commune** à l'ensemble des États membres de l'Union, d'adopter des mesures restrictives contre les personnes responsables de l'utilisation et de la prolifération des armes chimiques, d'adopter une approche stratégique plus commune à l'égard de la Russie et de définir une stratégie bien coordonnée face au terrorisme djihadiste. Il a réaffirmé l'importance stratégique des Balkans occidentaux pour la sécurité et la stabilité de l'Union.

Politique de sécurité et de défense commune - la voie à suivre

Le Parlement a plaidé pour que les États membres et l'Union investissent davantage dans la sécurité et la défense et pour que la solidarité et la coopération en matière de défense devienne la norme. Les États membres devraient s'efforcer de parvenir à l'objectif de **2 % du PIB** consacré à la défense, et affecter 20 % de leurs budgets de défense aux équipements de l'Agence européenne de défense (AED) répertoriés comme nécessaires, y compris ceux liés à la recherche et au développement.

Tout en se félicitant de la création d'une rubrique consacrée à la défense au sein de la proposition de cadre financier pluriannuel (CFP) de la Commission, notamment de l'établissement d'une ligne budgétaire destinée à financer le Fonds européen de la défense et les projets de mobilité militaire, la résolution a souligné que les financements alloués au titre de cette ligne budgétaire devraient être exclusivement consacrés à la défense, hors de toute ingérence politique.

Les députés ont jugé essentiel d'élaborer une **approche stratégique globale** clairement définie en matière de défense européenne, qui pourrait être définie au mieux par un livre blanc sur la sécurité et la défense de l'Union européenne.

Capacités de l'Union en matière de sécurité et de défense

Le Parlement a souligné l'importance de développer les capacités militaires nécessaires, y compris par la mise en commun et le partage, pour relever les enjeux globaux qui se présentent en matière de sécurité dans et autour de l'Europe et dans sa périphérie.

Les États membres devraient **améliorer leurs capacités militaires** en vue de couvrir toutes les capacités terrestres, aériennes, spatiales, maritimes et informatiques pour faire de la PSDC de l'Union une force crédible. Les députés ont insisté sur la nécessité d'investir dans le renseignement, la surveillance et la reconnaissance, les communications par satellite et l'accès autonome à l'espace et à l'observation permanente de la Terre pour mieux évaluer les menaces internes et externes. Ils ont déclaré en outre que l'ingérence dans les élections organisées dans d'autres pays au moyen d'opérations informatiques constitue une violation du droit international, même en l'absence de recours à la force militaire.

Selon les députés, les capacités de l'Union en matière de sécurité et de défense pourraient être renforcées: i) en faisant un meilleur usage des cadres de défense et de coopération militaire existants, tels que les **quartiers généraux européens** des corps multinationaux à déploiement rapide ainsi que les groupements tactiques de l'Union, ii) en renforçant et non en dupliquant des initiatives similaires au sein de l'OTAN.

La résolution a souligné à nouveau que l'AED devrait être l'agence de mise en œuvre des actions de l'Union au titre de la politique européenne des capacités et de l'armement, là où l'envisage le traité de Lisbonne.

Le Parlement s'est également félicité de la mise en œuvre d'une **coopération structurée permanente** (CSP) ouverte, étape fondamentale sur la voie d'une coopération renforcée en matière de sécurité et de défense entre les États membres.

Missions et opérations de la politique de sécurité et de défense commune

Le Parlement a regretté que l'efficacité de ces missions puisse être compromise par des faiblesses structurelles, par l'inégalité des contributions des États membres et par leur inadéquation à l'environnement opérationnel.

Les parlementaires sont convaincus que l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR ALTHEA) continue de jouer un rôle dissuasif en ce qu'elle constitue un signe visible de l'engagement de l'Union à l'égard de ce pays et de l'ensemble de la région des Balkans occidentaux.

Ils se sont également félicités des activités menées par les missions et opérations de l'Union dans la région du Sahel et de la contribution continue de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA aux efforts déployés au niveau de l'Union afin de lutter contre le modèle économique de trafic et de traite d'êtres humains dans la partie sud de la Méditerranée centrale et d'empêcher que d'autres personnes ne trouvent la mort en mer.

Le Parlement a demandé la mise en œuvre rapide de l'initiative de renforcement des capacités à l'appui de la sécurité et du développement (RCSD) afin d'améliorer l'efficacité et la viabilité des missions et des opérations de la PSDC. Il a insisté sur la nécessité d'inclure une perspective sexospécifique dans les actions de la PSDC de l'Union.

Relations UE-OTAN

Le Parlement a insisté sur la complémentarité de l'Union et de l'OTAN ainsi que sur la nécessité de veiller à ce que les initiatives multinationales de développement des capacités de l'Union et de l'OTAN soient complémentaires et se renforcent mutuellement. Les deux organisations ont des caractéristiques bien distinctes et leur coopération devrait être menée dans le respect de l'autonomie et des procédures décisionnelles de l'autre, en se fondant sur les principes de la réciprocité, sans préjudice du caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense des États membres.